

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2022-94

Date de la convocation : 13/10/2022

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 74

Conseillers représentés : 11

Total votants : 85

Le vingt octobre deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 012 RATAUX Frédéric , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 019 DEGUY Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 HAULIN Eric , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie (*depuis 19:42:23*) , 039 LAMBLLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FAILLON Gérard , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe (*depuis 19:44:44*) , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 066 OUDIN Denis , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 087 SALEZ René , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 NOCTON Thierry , 097 AUDEGOND Michaël , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 010 CORNEILLE Jean-Pierre (*à 005 CHANCE Jean-Michel*) , 013 LALONDE Loïc (*à 012 RATAUX Frédéric*) , 024 DE POUILLY Jean (*à 046 SINGLIT Benoît*) , 038 SEMBENI Anne (*depuis 19:42:23 à 037 LEFORT Sylvie*) , 086 MACHINET Thierry (*à 080 LORFEUVRE Gérald*) , 089 VAN DEN BERGH Charles (*à 084 FLEURY Vincent*) , 094 MINET Maxime (*à 040 MATHIAS Frédéric*) , 096 LESOILLE Patrick (*à 093 BOUILLON Daniel*) , 098 BESANCON Tony (*à 097 AUDEGOND Michaël*) , 108 COURVOISIER Frédéric (*à 115 MACHINET Jean Baptiste*) , 114 HAUDECOEUR Agnès (*à 110 DION Valentine*) ,

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
AVEC LA CAISE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

La CAF des Ardennes et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise formalisent leur engagement dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de 5 années à partir du 1^{er} janvier 2023. Cette convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Ce nouveau dispositif vient se substituer au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le**

- 3 NOV. 2022

- 3 NOV. 2022

Le champ d'intervention de la CTG s'élargit par rapport à celui du CEJ.

La CTG matérialise l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier au service des familles du territoire.

CONSIDERANT que la CTG est bâtie à partir d'un partenariat qui permet :

- De soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs
- De renforcer la cohérence des interventions entre la CAF et des collectivités territoriales

CONSIDERANT le diagnostic réalisé courant 2022 ;

CONSIDERANT l'élaboration d'un plan d'actions à partir du diagnostic partagé, comprenant 4 axes :

Axe 1 : Développer et adapter l'offre de services aux besoins des enfants, des jeunes et des familles

Axe 2 : Fournir l'accès aux équipements, services publics et à l'offre culturelle et de loisirs

Axe 3 : Renforcer la communication (action transversale aux axes 1 et 2)

Axe 4 : Favoriser et développer l'inclusion des enfants en situation de handicap, notamment dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, Accueils Collectifs de Mineurs du territoire (par le biais de formations spécifiques, partenariats avec des associations compétentes).

Vu l'avis favorable remis par la commission Services à la Personne en date du 21/09/22 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE avec 84 voix POUR et 1 voix CONTRE (030 HAULIN Eric)

- De déléguer l'approbation finale de la convention territoriale globale et d'autoriser le Président à procéder à cette signature avec la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes.

Pour copie conforme,

Le Président,

Benoit SINGLIT

